



Le contrat jeune majeur



Le contrat jeune majeur, c'est quoi ?



Un contrat que je signe avec
la Collectivité européenne d'Alsace



Pour m'accompagner
après mes 18 ans



Pour répondre à mes besoins

Je reçois de l'aide pour :



Ma scolarité et/ou
mon insertion professionnelle



Mon travail



Ma gestion de l'argent



Ma gestion de papiers



Mon accès au logement
et/ou le savoir habiter



Ma santé et/ou
mon traitement

Pour qui ?

18-21

Avoir entre **18 et 21 ans** et avoir été confié à l'ASE en tiers bénévole administratif et/ou tiers digne de confiance



Je ne peux pas répondre à mes besoins



Avoir un projet ou l'envie d'en construire un

Comment faire ?

J'écris une lettre à l'attention de :



Monsieur le Président
Collectivité européenne d'Alsace

67 6C rue du verdon – 67100 STRASBOURG

68 28 rue du 57^e Régiment de Transmissions
68100 MULHOUSE



Je parle de mes besoins



et de mes difficultés



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu